

Expulsion de Thierry Michel

Protestation énergique des Affaires étrangères

L'Ambassade de Belgique à Kinshasa a « protesté énergiquement » auprès du ministère zaïrois des relations extérieures contre « l'arrestation et l'incarcération arbitraires » du réalisateur de la RTBF, M. Thierry Michel, intervenues le 4 mars ainsi que « contre son expulsion du territoire zaïrois », le 5 mars dernier.

« M. Michel se trouvait au Zaïre depuis le 21 février avec un passeport belge valable, muni d'un visa. Il avait introduit une demande d'autorisation de tournage auprès du ministère zaïrois de la Communication pour laquelle il attendait l'accord dudit ministère », précise le communiqué diffusé par le ministère des Affaires étrangères.



Thierry Michel, à son retour du Zaïre
(Photo Belga)

« L'arrestation de Monsieur Michel est intervenue à la suite d'un incident avec des agents du service de sécurité zaïrois dans les locaux du Centre Culturel Wallonie/Bruxelles à Kinshasa, et ceci sans motif apparent sinon sans qu'un mandat d'arrêt ou d'amener ait été produit ».

« Malgré un refus initial des autorités zaïroises, l'ambassade de Belgique a pu rendre visite à M. Michel dans sa cellule le 4 mars dans la soirée », conclut le communiqué.

Rappelons que M. Michel, travaillant pour la RTBF et auteur du « Cycle du serpent », un document sur le Zaïre plusieurs fois primé, avait été selon lui expulsé de Kinshasa « pour activités suspectes et intelligence avec une puissance étrangère ».

L'ambassadeur du Zaïre à Bruxelles, M. Kimbulu Moyanso wa Lokwa, avait rétorqué que M. Michel avait été expulsé du Zaïre parce que son visa, obtenu en dehors de la procédure normale, n'était pas valable.

Le diplomate avait parlé de « corruption » à l'occasion de la délivrance de ce visa, précisant qu'une enquête administrative pour faute grave avait été ouverte contre le vice-consul du Zaïre à Anvers.

M. Michel avait immédiatement démenti ces accusations.

La Wallonie

11.03.94.